

### **Tableau 11 - Annuaire démographique 2005**

Le tableau 11 présente les taux des naissances vivantes selon l'âge de la mère et selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) correspondant aux données les plus récentes dont on dispose.

Description des variables : L'âge désigne l'âge au dernier anniversaire précédent la naissance, c'est-à-dire la différence entre la date de naissance et la date de l'événement, exprimée en années solaires révolues. La classification par âge utilisée dans le tableau 11 comprend les catégories suivantes : moins de 20 ans, groupes quinquennaux jusqu'à 40-44 ans, et 45 et plus.

Calcul des taux : Les taux des naissances vivantes selon l'âge de la mère représentent le nombre annuel de naissances dans chaque groupe d'âge (voir tableau 10) pour 1 000 femmes des mêmes groupes d'âge.

Les taux de natalité selon l'âge de la mère et le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) représentent le nombre annuel de naissances vivantes intervenues dans un groupe d'âge donné parmi la population urbaine ou rurale (comme il est indiqué au tableau 10) pour 1 000 femmes du groupe d'âge correspondant parmi la population urbaine ou rurale. Ces taux ont été calculés par la Division de statistique de l'ONU.

Étant donné que le nombre de naissances parmi les femmes de moins de 15 ans ou de plus de 50 ans est relativement peu élevé, les taux de natalité parmi les femmes âgées de moins de 20 ans et celles de 45 ans et plus ont été calculés sur la base des populations féminines âgées de 15 à 19 ans et de 45 à 49 ans, respectivement. De même, le taux pour les femmes de « tous âges » est fondé sur la totalité des naissances vivantes, indépendamment de l'âge de la mère et ce chiffre est rapporté à l'effectif de la population féminine âgée de 15 à 49 ans. Ce taux « tous âges » est le taux global de fécondité.

Les naissances pour lesquelles l'âge de la mère était inconnu ont été réparties par la Division de statistique de l'ONU, avant le calcul des taux, suivant les proportions observées pour celles où l'âge de la mère était connu.

Les chiffres de population utilisés pour le calcul des taux proviennent de dénombresments ou de répartitions estimatives de la population féminine selon l'âge. On a utilisé de préférence les estimations de la population au milieu de l'année considérée selon les chiffres du tableau 7 ; à défaut, on s'est contenté des données censitaires se rapportant à l'année des naissances et, si ces données manquaient également, d'estimations établies à un autre moment de l'année.

Les taux présentés dans ce tableau ne concernent que les pays ou zones où l'on a enregistré un total d'au moins 100 naissances vivantes dans une année donnée.

Fiabilité des données : On a choisi de ne pas faire figurer dans le tableau 11 des taux calculés à partir de données sur les naissances vivantes issues de registres de l'état civil qui sont déclarées incomplètes (degré de complétude inférieur à 90 p. 100) ou dont le degré de complétude n'est pas connu. Le tableau 9 et les notes techniques qui s'y rapportent présentent des renseignements plus détaillés sur le degré de complétude de l'enregistrement des naissances vivantes. Pour plus de précisions sur la qualité des données reposant sur les statistiques de l'état civil en général et les estimations de complétude en particulier, voir la section 4.2 des Notes techniques.

Insuffisance des données : Les taux du tableau 11 appellent les mêmes réserves que celles concernant les fréquences correspondantes (voir à ce sujet les notes techniques relatives au tableau 10). Leurs imperfections tiennent notamment au degré de complétude de l'enregistrement, au classement des enfants nés vivants décédés avant l'enregistrement de leur naissance ou dans les 24 heures qui ont suivi la naissance, à la méthode utilisée pour déterminer l'âge de la mère et à l'exactitude des renseignements concernant l'âge de la mère. En outre, dans certains cas, les données relatives aux naissances sont exploitées selon la date de l'enregistrement et non selon la date de l'événement ; ces cas ont été signalés par le signe '+'.

On peut se rendre compte, d'après les taux relatifs aux groupes d'âge les plus avancés, des conséquences que peut avoir l'inclusion, dans les statistiques des naissances selon l'âge de la mère, des naissances enregistrées tardivement. Dans certains cas, il se peut que des taux élevés pour le groupe d'âge 45 ans et plus ne traduisent pas le niveau de fécondité de ce groupe d'âge, mais l'âge de la mère au moment où la naissance a été enregistrée.

La comparabilité des données selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) peut être limitée par les définitions nationales des termes « urbain » et « rural » utilisées pour le classement de ces données. En l'absence d'indications contraires, on a supposé que les mêmes définitions avaient servi pour le recensement national de la population et pour l'établissement des statistiques de l'état civil pour chaque pays ou zone. Toutefois, il n'est pas exclu que, pour une zone ou un pays donné, des définitions différentes aient été retenues. Les définitions du terme « urbain » utilisées pour les recensements nationaux de population ont été présentées à la fin du tableau 6 lorsqu'elles étaient connues. Comme on l'a précisé dans les notes techniques relatives au tableau 6, ces définitions varient considérablement d'un pays ou d'une zone à l'autre.

Outre les problèmes de comparabilité, les taux démographiques classés selon le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale) sont également sujets à des distorsions particulières. Si l'on utilise des définitions différentes du terme « urbain » pour classer les faits d'état civil et les données relatives à la population lors du calcul des taux et qu'il en résulte une différence nette entre le numérateur et le dénominateur pour le taux de la population exposée au risque, les taux démographiques s'en trouveront faussés. La différence entre ces taux pour les zones urbaines et rurales pourra aussi être faussée selon que les faits d'état civil auront été classés d'après le lieu de l'événement ou d'après le lieu de résidence habituel. Ce problème est examiné plus en détail à la section 4.1.4.1 des Notes techniques.

Données publiées antérieurement : Les différentes éditions de l'*Annuaire démographique* regroupent les statistiques les plus récentes dont on disposait à l'époque sur les taux de naissances vivantes selon l'âge de la mère. Les données qui figurent dans le tableau 11 actualisent les données qui portaient sur les périodes suivantes :

<b>Éditions</b>	<b>Années considérées</b>
Édition spéciale sur les statistiques de la natalité (CD-ROM), 1999	1990 – 1998
Supplément historique (CD-ROM), 1997	1948 – 1997
1992	1983 – 1992
1986	1977 – 1985
1981	1972 – 1980
Supplément rétrospectif, 1979	1948 - 1977